



**COMMUNE DE BRENNILIS
COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2011

1. Le Comité consultatif environnement de la commune de Brennilis s'est réuni le 20 octobre 2011 en mairie sous la présidence du maire, M. Jean-Victor Gruat. Étaient présents : pour le conseil municipal Olivier Magoariéc, adjoint en charge du développement durable, Sylvie Birhart, Berc'hed Troadec ; pour les Associations, Emmanuel Holder – Bretagne Vivante SEPNB, Damien Fouquet - CPTDE Brasparts, Estelle Houbbron, BRUDED. Excusée, Nadine Nicolas, Pays COB.
2. L'ordre du jour était le suivant : Plantes invasives, actions possibles dans le cadre de Natura 2000 ; Agenda 21 communal, éléments de diagnostic et orientations envisageables ; Projet de centrale à cycle combiné gaz, point de la situation.
3. Plantes invasives – Après la réalisation avec Bretagne Vivante d'un inventaire des plantes invasives présentes sur le territoire de la commune, la municipalité a posé un certain nombre d'actes de sensibilisation du public – y compris tout dernièrement la réalisation d'une affichette¹ attirant l'attention sur les risques liés à un fauchage intempestif des renouées asiatiques. La participation à une réunion de compte rendu sur un inventaire des plantes invasives dans le cadre du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aulne a permis de constater que le Document d'objectifs du Site Natura 2000 des Monts d'Arrée Center et Est contenait également des fiche actions traitant précisément de la problématique du recensement et du contrôle des plantes invasives. Après s'être assurée de l'intérêt de Bretagne Vivante, la municipalité de Brennilis a approché le PNRA, président du Comité de pilotage Natura 2000 du site n. 13, pour le solliciter pour une intervention de suivi alliant poursuite de l'information du public, mise à disposition d'un bac pour entreposage avant brûlage des coupes de renouées et la plantation d'arbres (saules) pour contrôler les massifs les plus préoccupants. Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction de l'intérêt a priori du PNRA pour cette approche, tout en étant conscient des limites notamment en disponibilités financières du programme Natura 2000. Il a souligné qu'il serait préférable pour la municipalité d'intervenir par voie de sous-traitance plutôt que en régie. Il a été relevé que d'autres espèces invasives que les renouées menaçaient le site, notamment la patience de l'Himalaya, dont la prolifération en connaît pas de contrainte de milieu. Les interventions Natura 2000 étant circonscrites au site et aux espaces présentant une menace directe pour ce dernier², il conviendra de prévoir un élargissement des interventions par la mobilisation d'autres moyens. Il a été noté à cet égard que, les prescriptions de reprise des opérations de démantèlement incluant une obligation de vigilance d'EDF par rapport au risque de contamination par des plantes invasives, une collaboration pourrait être recherchée de ce côté-là, ainsi qu'avec le pays COB et la CCYE. Il a été convenu que la municipalité approcherait le chargé de mission Natura 2000 du PNRA pour organiser une rencontre associant Bretagne Vivante pour mieux définir les perspectives d'une collaboration dans la lutte contre les invasives .

1 Voir ci-après et <http://www.brennilis.com/agenda21/flore/afficherrenouees.doc>

2 Bretagne Vivante croisera la carte Natura 2000 et celle des zones de contamination par les plantes invasives sur la commune de Brennilis.

4. **Agenda 21** – Comme les autres membres pressentis du Comité Agenda 21 de la commune de Brennilis, les participants avaient reçu un exemplaire du document « Éléments de diagnostic et Orientation envisageables »³. Le Comité consultatif a brièvement passé en revue le contenu du chapitre 3 « Environnement » en accordant une attention particulière aux problématiques d'une part de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, y inclus la nécessité de trouver une alternative à la nappe phréatique pour la fourniture en eaux de process notamment pour les besoins des Salaisons de l'Arrée et pour ceux d'EDF (démantèlement, TAC, future CCCG) – et d'autre part d'entretien des chemins ruraux, y compris par la réouverture de tronçons indûment coupés pour les besoins d'exploitations agricoles, l'installation de passages de type canadien (« boviducs ») étant considérée comme un compromis intéressant entre les besoins de l'élevage, et les aspirations des randonneurs. Le Comité a constaté que certaines actions du document Agenda 21 avaient fait l'objet d'un début d'exécution devant être mentionné dans une version révisée à l'intention de la prochaine réunion plénière du Comité Agenda 21, alors que d'autres ne semblaient guère réalistes au vu des développements récents de la situation. Il a été convenu que les membres institutionnels du Comité consultatif (y compris les Associations) feraient parvenir à la municipalité des propositions d'amendements portant sur les domaines dans lesquels leur propre intervention pourrait contribuer à la réalisation ou à l'enrichissement des objectifs Agenda 21 de Brennilis. Il a été relevé également que, si la municipalité – membre de BRUDED – entretenait des relations privilégiées avec Bretagne Vivante avec qui elle avait conclu une Convention, cette coopération n'était pas exclusive. En particulier, des partenariats avec le CPTDE de Brasparts pouvaient tout à fait être envisagés.
5. **CCCG** – Il a été précisé que, si aucune décision sur ce dossier n'était prévue avant le premier trimestre de 2012, il était néanmoins utile que la municipalité soit au fait des exigences des Associations en matière d'impact environnemental sur leurs activités de la possible installation d'une centrale à cycle combiné gaz à Brennilis. Connaître ces préoccupations permettrait à la municipalité d'une part d'attirer à l'avance l'attention du porteur de projet et d'autre part de s'assurer qu'ils seront bien pris en compte dans les études d'impact à venir. Trois éléments importants ont été soulignés, celui du recours aux eaux de surface et non à la nappe phréatique pour les besoins de l'installation ; la nécessité de confiner l'exploitation dans les limites de la zone industrielle actuelle ; les risques écologiques liés au réchauffement des eaux, source d'appauvrissement en oxygène, à proximité du rejet, des précisions devant être obtenues sur l'ampleur thermique, en distance et en profondeur des modifications de température. Le Comité a précisé que, dans leurs discussions avec EDF autour du projet de centrale à gaz, la CCYE et la municipalité pourraient aborder la question de partenariats à développer et de sponsoring en faveur des associations œuvrant à la protection de l'environnement, notamment dans la perspective de sensibilisation du public sur la possible coexistence harmonieuse du développement industriel, et de la protection de la nature. Référence a été faite à la possibilité d'allouer un quantième environnemental dans le cadre du montage financier du projet, à la collaboration entre Bretagne Vivante et le site des Monts d'Arrée pour l'étude de la procédure de décontamination du chenal de rejet des effluents dans le cadre du démantèlement, et à l'engagement d'EDF pour le soutien d'activités communales et communautaires à vocation environnementale.

Jean-Victor Gruat, 20 octobre 2011.

3 <http://www.brennilis.com/agenda21/diagnosticag21.pdf>

GRANDES RENOUÉES



NON !



- ***SI VOUS N'ÊTES PAS SUR(E)
DE REPASSER DIX FOIS L'AN,***
- ***SI VOUS NE DÉSINFECTEZ PAS
VOTRE LAME APRÈS LA FAUCHE,***
- ***SI VOUS NE RAMASSEZ PAS
LES COUPES POUR LES BRÛLER,***

**CONTOURNEZ LES MASSIFS
POUR ÉVITER DE FAVORISER
LEUR PROLIFÉRATION.**